

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA MAISON DE RETRAITE ST MICHEL

Mars 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Compléter le règlement de fonctionnement avec les modalités de rétablissement des prestations dispensées par l'établissement lorsqu'elles ont été interrompues afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-35 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement actualisé
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste ou une lettre de mission pour le directeur de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer un calendrier des astreintes afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		

Remarque_04	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Elaborer une fiche de poste nominative et signée pour le médecin coordonnateur afin de fixer clairement les missions de celui-ci.		
Remarque_05	1 - Gouvernance	Recommandation_05	Elaborer une fiche de poste nominative et signée pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_07	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

350005344_ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE ST MICHEL